

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 27 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE,  
M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à C. AMIEL),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), M. TEISSIER (pouvoir à I. MILLET), D. MAHUET  
(pouvoir à F. MOURET), S. LAMBERT (pouvoir à M. LUCIANI-RIPETTI), C. CHAUVET (pouvoir à  
C. ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. THIERS-SIMON), S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS),  
B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

20240327 – 22/FIN22. BUDGET PRIMITIF 2024 –  
BUDGET ANNEXE REVITALISATION DU QUARTIER GARE

Par délibération n°20211201-08/FIN05, la Commune a créé un budget annexe dans le cadre de la revitalisation du quartier gare.

Conformément aux textes en vigueur, cette opération a fait l'objet d'une individualisation au sein d'un budget annexe afin, d'une part, de bien évaluer le coût financier supporté par la Collectivité et, d'autre part, d'effectuer une gestion en comptabilité de stocks.

Les grands équilibres de ce budget primitif 2024 se réaliseront à hauteur de :

- pour la section d'exploitation 3 343 609.18 €
- pour la section d'investissement 2 128 875.24 €

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats de l'exercice 2023, soit :

- un excédent de la section d'exploitation de 0.56 €
- un déficit de la section d'investissement de 29 789.41 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 mars 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 7 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le vote du budget annexe Revitalisation du Quartier Gare 2024 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres

ADOpte le budget annexe Revitalisation du Quartier Gare pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement :	3 343 609.18 €
Dépenses et recettes de la section d'investissement :	2 128 875.24 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 28 mars 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

